

DEPARTEMENT DE L'ORNE

Saint Fulgent des Ormes, le

MAIRIE DE SAINT FULGENT DES ORMES

25 Rue des Tisserands (61130) - 02 43 97 70 17

mairie-st-fulgent-des-ormes@wanadoo.fr

CONTRAT DE LOCATION

PARQUET

PLANCHER BOIS 6 X 12 METRES

L'Utilisateur :

Adresse :

Tél :

Email :

Date d'enlèvement : à heures

Date de retour : à heures



⇒ CONDITIONS DE LOCATION :

- ◆ Le parquet est à prendre sur place, à l'atelier municipal - 25 rue des Tisserands.
Prévoir une remorque ou un plateau de 1.00 m de large minimum, 6.00 m de long et 2 ou 4 personnes aptes à charger sans autre aide. L'agent communal refusera la location si ces conditions ne sont pas respectées.
- ◆ Un état des lieux contradictoire sera réalisé en présence d'un agent de la Commune et de l'Utilisateur lors de la remise du matériel. Il sera ensuite annexé au présent contrat.
De même, lors du retour du matériel, un nouvel état des lieux sera réalisé en présence des deux parties afin de vérifier que le matériel n'a subi aucune détérioration ou perte.
- ◆ L'Utilisateur s'engage à contracter les assurances nécessaires pour couvrir les risques en garantie dommage (notamment vol, dégât des eaux, incendie, évènements naturels ou tout acte de vandalisme) liés à l'utilisation du matériel sur le lieu de la manifestation et pendant le transport de celui-ci. La copie de l'attestation d'assurance devra impérativement être jointe au contrat.
L'Utilisateur en qualité de dépositaire assume l'entièvre responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution.
Il est le seul responsable de tous les dégâts causés au matériel ou du fait du matériel et ce quelle qu'en soit la cause ou la nature.
Pour des raisons de sécurité, l'usage d'un barbecue sur le parquet n'est pas autorisé. Aucun appareil de réchauffage ou de cuisson ne devra être posé directement sur le parquet.
- ◆ En cas de litige, l'Utilisateur s'engagera à rechercher une solution amiable avec la Commune. En cas de non-respect de la part de l'Utilisateur des divers engagements mentionnés dans le présent contrat, celle-ci se trouverait suspendue ou annulée de plein droit.

⇒ TARIF :

- ◆ Week-end : 75 €
- ◆ Caution : 200 € + 800 € = 1 000 €

La caution couvre la propreté et la dégradation.

La réservation sera effective à réception de ce contrat accompagné du chèque de caution.

⇒ SIGNATURE :

Par sa signature l'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales du contrat de location.

Fait en 2 exemplaires, à Saint Fulgent des Ormes, le

Le Maire

L'Utilisateur
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)